



Le Conservatoire à Rayonnement Communal, partie intégrante du secteur culturel dont les objectifs sont définis par l'équipe municipale est un établissement d'enseignement spécialisé reconnu. Il a reçu l'Agrément de l'Etat par le ministère de la Culture et de la Communication.

Il se doit donc de respecter les consignes ministérielles de la "Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre" et maintenir une exigence et une rigueur relatives à ce statut. Cet enseignement est organisé en trois cycles (cf. règlement intérieur).

Toute inscription induit un travail quotidien, une assiduité aux cours de formation musicale, d'instrument, de pratiques collectives la participation aux projets pédagogiques du conservatoire et un respect du règlement intérieur.



• CYCLE D'ÉVEIL

Eveil musical (à partir de 6 ans) et ateliers "découverte" d'instrument (à partir de 6 ans).

• FORMATION MUSICALE

Pour tous les instrumentistes.

• INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Accordéon, alto, batterie, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, guitare classique, guitare basse, guitare électrique, harpe celtique, piano, percussions, saxophone, trompette, violon, violoncelle.

• ENSEMBLES

Ensemble de steel-drums, ateliers rock, chorales adultes, musique de chambre, orchestres à cordes, musique ancienne.

• INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conservatoire intervient chaque année en partenariat et en accord avec l'inspection académique et dans le cadre du PEDT, dans les écoles élémentaires de la Ville. L'accueil d'environ 700 élèves, lors de présentations d'instruments, permet une approche du monde de la Musique.

• AUPRÈS DE NOS AÎNÉS

Le Conservatoire propose également aux seniors de la Résidence Autonomie Georges-Pompidou de participer à une chorale hebdomadaire. Un professeur aborde avec eux un répertoire varié et adapté, dans une pratique conviviale et chaleureuse. Cette chorale est aussi ouverte aux aînés qui ne sont pas membres de la Résidence Autonomie.



PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarifs 2025/2026

Tarifs indiqués pour un trimestre	Commune	Extérieur
Cours de groupe Formation musicale	68 €	111 €
Cours d'instrument + formation musicale + atelier	126 €	206 €
Atelier seul Chorales, ateliers Orchestres, Musique de Chambre	45 €	79 €
Forfait 3 activités 2 instruments + groupe	173 €	280 €

Attention : Pas de règlement en espèces.

Toute inscription est annuelle sauf cas de force majeure (déménagement, maladie, accident...)

Réductions sur la totalité de la cotisation :

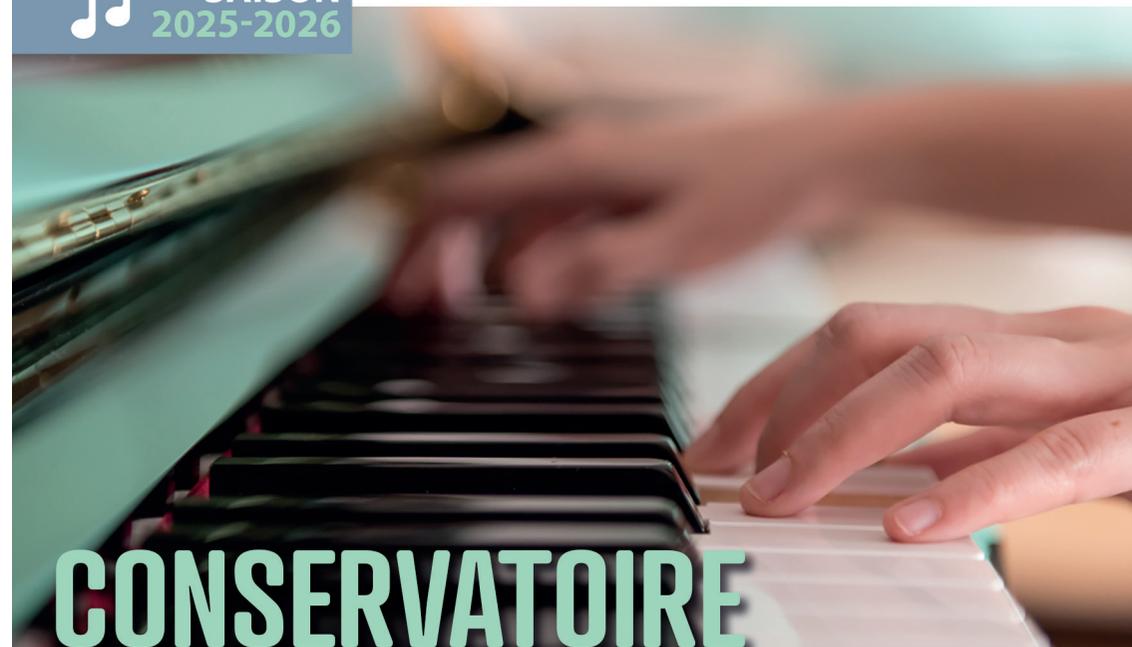
- 3^{ème} personne d'une même famille - 10 %
- 4^{ème} personne d'une même famille - 20 %
- 5^{ème} personne d'une même famille - 25 %



Une participation annuelle de 7€ aux droits de photocopie des œuvres protégées est demandée à chaque élève inscrit pour l'année 2025-2026. Cette somme sera versée avec la cotisation du 1^{er} trimestre.



SAISON
2025-2026



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

Tél. : 01 39 11 15 77

📍 Chemin sous le Parc • 78260 Achères

conservatoire@mairie-acheres78.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

- ◆ Du lundi au vendredi
› de 15h à 19h
- ◆ Mercredi
› de 10h à 12h et de 15h à 19h



Concert



Apprentissage



Eveil musical



Chorale



Ville d'Achères • mairie-acheres78.fr

